PARQUET DE 38 Le 27. 2. Sisseli le 19 sévrier 1953.

No Recherches

Recherches

KIKANDA Raphael .-

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe au Parquet de mandat un mandat d'amener - de prise de corps à charge d prévenu dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage, et en cas de découverte, le (s) diriger sur ledit Parquet, sous bonne escorte, en rappelant le n°

Identité:

KIHANDA Raphääl, fils de Ngomaret de Zabulonda, originaire de Shanda, ex-boy de Maison de Madame Mattracció, résident à Buyenzi, Usumbura, dème avenue nº 35-Condamné par défaut par le Tribunal de Résidence de l'Urundi, Chambre d'Usumbura, à TEULS ANS Dº STP. du chef de soustraction frauduleuse d'une somme de 11.500, francs au préjudice de son employeur.



A Monsieur l'O.P.J.:

Le Substitut du Procureur du Roi.

NYAKZA, CITAFATA, BITTBA, SHARCUGU, ASTIIDA,

Den O

G. TAGO .-